



TEXTE ADOPTÉ n° 728  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

9 décembre 2021

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord de partenariat entre le  
Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la  
République du Kenya relatif à la promotion et à l'échange  
des compétences et talents.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,  
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 484, 616, 617 et T.A. 125 (2020-2021).*

*Assemblée nationale : 4280 et 4756.*

---

### Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord de partenariat entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kenya relatif à la promotion et à l'échange des compétences et talents (ensemble une annexe), signé à Nairobi le 13 mars 2019, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 décembre 2021.*

*Le Président,*  
*Signé : RICHARD FERRAND*

---

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 4280.

ISBN 978-2-11-165597-3



ISSN 1240 - 8468